

1. La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT) a tenu sa 21^{ème} réunion extraordinaire du 12 au 19 Novembre à Dubrovnik (Croatie).
2. La COMHAFAT a participé à cette réunion avec 16 Etats membres (**Annexe1**), Parties à cette Convention et 4 membres du Secrétariat.
3. Cette participation intervient dans le cadre de son axe stratégique *''Renforcement de la voix de l'Afrique au sein des Organisations Internationales de Gestion des Pêches''*.
4. Elle a été encadrée par la lettre circulaire (**Annexe2**) de Monsieur Kobenan Kouassi ADJOUANI, Ministre des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire et Président en exercice de la COMHAFAT, qui appelle les Etats Membres, Parties à la Convention ICCAT, à une concertation soutenue sur les questions inscrites à l'ordre du jour de cette session et à la solidarité entre ses membres pour une défense de leurs intérêts et ceux du Groupe.

Une participation effective....

5. Afin d'assurer la présence réelle de ses Etats membres à cette 21^{ème} réunion extraordinaire de l'ICCAT, la COMHAFAT a entrepris les démarches nécessaires dès le début du mois d'Octobre 2018, en leur demandant de désigner un représentant dont les des frais de voyage et de séjour seront pris en charge par la COMHAFAT.
En outre, compte tenu des difficultés pour l'obtention du visa d'entrée en Croatie, particulièrement pour les ressortissants africains, la COMHAFAT a apporté une assistance aux représentants qui en avaient fait la demande.

...Coordonnée

6. Par ailleurs, préalablement au début des travaux de la Commission et durant toute la session, des rencontres de coordination et de concertation ont été organisées.
7. Celles-ci ont permis d'adopter des positions communes par rapport à certaines questions traitées lors de cette session. C'est le cas notamment des questions relatives aux amendements de la Convention ICCAT et au nouveau plan de conservation et de gestion des thonidés tropicaux.
8. D'autres rencontres de concertation ont également eu lieu avec d'autres Parties ou groupe de Parties de l'ICCAT (Groupe Amérique du Sud, USA, UE, Taïwan...).

Les débats

9. Parmi les points à l'ordre du jour de cette 21^{ème} session, figuraient 3 sujets qui intéressaient particulièrement les pays membres de la COMHAFAT :
Les entités de pêche
Le dépassement de 105 tonnes par le Ghana de son quota de

✓ **Les entités de pêche**

Cette question a été examinée dans le cadre des amendements de la Convention ICCAT qui ont été élaborés durant les dernières années au sein d'un Groupe de Travail dédié. La problématique des entités de pêche a été à l'origine de ce long délai, compte tenu de son caractère complexe et éminemment politique.

Lors de cette session, un consensus a été trouvé par la Commission qui a convenu d'un ensemble d'amendements exhaustifs qui autoriseront certainement une modernisation de la Convention de l'ICCAT.

La participation du Groupe COMHAFAT au débat sur cette question et sur toutes celles liées aux amendements de la Convention a été déterminante.

✓ **Le dépassement de 105 tonnes par le Ghana de son quota du thon obèse.**

Cette surpêche serait le résultat de la marge d'erreur du logiciel utilisé pour l'estimation de la production de cette pêche. N'étant pas volontaire, les pays membres de la COMHAFAT sont intervenus au sein de la Commission pour éviter des sanctions au Ghana.

✓ **Les thonidés tropicaux**

Cette question était discutée dans le cadre des travaux du panel 1. L'état des stocks de cette pêcherie, qui intéresse particulièrement les pays de la COMHAFAT, en tant que pays côtiers, est selon le comité scientifique de l'ICCAT, dans une situation préoccupante et un nouveau plan de gestion incluant des mesures urgentes devra être adopté pour son rétablissement.

Parmi les mesures préconisées, figure en bonne place, la baisse du TAC.

Si toutes les Parties étaient d'accord pour une baisse drastique du TAC, la répartition de l'effort, a fait l'objet de longues négociations entre les différentes parties et groupes de pays.

Il est à déplorer, qu'en dépit de plusieurs propositions concernant les mesures à prendre à l'avenir pour la gestion des thonidés tropicaux (UE, Guatemala, Afrique du Sud), aucun consensus n'a pu être dégagé.

La Commission a donc décidé de reporter les mesures et de travailler avant la réunion de la Commission de 2019 pour l'élaboration d'un nouveau plan acceptable pour tous.

Conclusions

10. La participation du Groupe COMHAFAT à la 21^{ème} réunion extraordinaire de l'ICCAT a confirmé une fois de plus, la cohésion du Groupe COMHAFAT au sein de l'ICCAT, permettant ainsi, une réelle

participation de ses Etats membres, à la prise de décision au sein des ORGP, et une meilleure défense de leurs intérêts.

Le Groupe a fait preuve durant cette session :

- D'un niveau de préparation élevé des représentants des Etats membres ;
- D'une coordination parfaite sur toutes les questions débattues ;
- D'un grand esprit de solidarité.

11. A la fin de la session, le Secrétariat a été sollicité, pour organiser une rencontre courant 2019, en vue d'élaborer et de convenir d'une proposition de plan de conservation et de gestion pour les thonidés tropicaux à présenter à la prochaine réunion de la Commission au nom du Groupe COMHAFAT.

Annexe1 : EM, Parties à la Convention ICCAT

1		Angola
2		Cabo Verde
3		Côte d'Ivoire
4		Guinée Équatoriale
5		Gabon
6		Ghana
7		Guinée
8		Guinée Bissau
9		Libéria
10		Mauritanie
11		Maroc
12		Namibie
13		Nigeria
14		Sao Tomé et principe
15		Sénégal
16		Sierra Leone



CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS
AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE

MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES BORDERING
THE ATLANTIC OCEAN

Rabat, le 25 Octobre 2018

1536

Ministres chargés de la pêche dans les pays de la COMHAFAT, parties à la Convention ICCAT

Objet : 21^{ème} réunion extraordinaire de l'ICCAT, 12-21 Novembre 2018

Chers Collègues

Comme vous le savez, l'ICCAT tient sa 21^{ème} réunion extraordinaire à Dubrovnik en Croatie du 12 au 21 Novembre 2018. Les Etats membres de la COMHAFAT, parties à cette convention, sont directement concernés par les décisions de cette organisation, qui ont une incidence directe sur leur économie de pêche.

Par ailleurs, dans le cadre de son axe d'intervention relatif au renforcement de la "Voix de l'Afrique", prôné par l'Union Africaine et confirmé lors de la dernière Conférence des Ministres de la COMHAFAT réunie à Abidjan les 27-29 Août 2018, notre groupe au sein de l'ICCAT, s'est distingué lors des dernières sessions, par des prises de positions communes, préalablement concertées.

En agissant de manière collective, notre groupe s'est assuré une grande force pour ses contributions au déroulement des travaux et préservé les intérêts des Etats membres par l'esprit de solidarité du groupe vis-à-vis de chacun de ses membres.

Pour maintenir cet état d'esprit, le groupe COMHAFAT maintiendra ses réunions de concertations durant la prochaine session de l'ICCAT, qui aura à aborder entre autres, les questions relatives aux quotas des thonidés tropicaux, notamment le thon obèse qui constitue une ressource importante pour nos Etats, membres de l'ICCAT, et qui vont certainement faire l'objet de propositions de mesures de gestion rigoureuses.

Aussi, je voudrais faire appel à votre sens de solidarité, pour prendre une position commune et solidaire, qui préserve les intérêts des Etats de la COMHAFAT concernés par les pêcheries tropicales.

Comptant sur votre coopération habituelle, je vous prie de croire chers collègues en l'expression de ma parfaite considération.

Kobenan Kouassi ADJOUANI
Ministre des Ressources Animales et Halieutiques
République de la Côte d'Ivoire
Président en exercice de la COMHAFAT



Secrétariat Exécutif de la COMHAFAT / ATLAFCO. N°2 rue Ben Darkoul Ain Khalouiya, Souissi, Rabat - Maroc
Tel: +212 530 77 42 21 Fax: +212 537 65 18 10 e-mail : secretariat.comhafat@gmail.com